

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AOUT 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE CONVOCATION DU 17 AOUT 2011

L'an deux mil onze, et le vingt cinq août, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie HUGUENIN en remplacement de Monsieur Sylvain JACOB, Maire empêché.

PRESENTS : Valérie HUGUENIN, Jean-Paul BAILLY, Louis CHENU, Emmanuel GAILLARDIN, Lucie DOREL, Christophe PONT, Jean-Claude CHAPULLIOT, Jean-Marie CAPRON, Eudeline PAVELOT, François de NICOLAY.

ABSENTS EXCUSES : Agnès MATEOS (pouvoir à Valérie HUGUENIN)
Sylvain JACOB (pouvoir à Louis CHENU)
Alain BERNARD (pouvoir à Christophe PONT)
Michel BLANCHARD (pouvoir à Jean-Claude CHAPULLIOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eudeline PAVELOT

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

LETTRE DE REMERCIEMENT

Valérie HUGUENIN donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de remerciement de l'Association Beaunoise LA PASSERELLE et d'une invitation du Secours Populaire Français pour l'inauguration de son nouveau local le 02 septembre 2011.

TRAVAUX RUE PAUL MALDANT

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'ouverture des plis concernant ces travaux. Cinq entreprises ont déposé une offre. Après analyse des offres par le bureau d'étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la société SCREG pour un montant de 99 562.70 € HT et donne pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir.

TRAVAUX RUE DE CHOREY

Une seule entreprise a déposé une offre. Après analyse de l'offre par le cabinet DUCLOUX, il s'avère que les prix proposés sont deux fois plus cher que l'estimation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accepter l'offre et de revoir la consultation de ces travaux.

TRAVAUX DE CHAUFFAGE A L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, une nouvelle consultation a été lancée avec la réalisation des travaux des gaines de chauffage par l'extérieur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de l'Entreprise LOPES pour un montant de 36 955.00 € HT et de solliciter pour ce dossier de changement de chauffage l'aide financière du Conseil Général de la Côte d'Or. Jean-Claude CHAPULLIOT indique que cela fait deux fois que des maîtres d'œuvre ont fait des estimations inférieures aux offres des entreprises.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AD N°207, 9, RUE PAUL MALDANT

Madame Valérie HUGUENIN, Première Adjointe donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP CHEVILLON – VETTER – VINCENT, Notaires associés à BEAUNE, concernant la propriété cadastrée section AD n°207, sise 9, rue Paul Maldant, appartenant à SEGUIN Jean-Pierre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

TRANSFORMATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT EN TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal est informé de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. La taxe locale d'équipement (TLE) sera remplacée par la taxe d'aménagement. Si la Commune souhaite conserver son taux actuel, il y a lieu de délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver le taux communal de 3%. Jean-Claude CHAPULLIOT demande des informations concernant le devenir des autres taxes. Un complément d'information sera demandé à la Direction Départementale des Territoires.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AUX SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil de Communauté a donné acte au Président de sa communication des rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères pour l'exercice 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne acte à Madame la Première Adjointe de sa communication sur les rapports annuels 2010 de la Communauté d'Agglomération. Les différents rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération à l'adresse suivante : www.beaunecoteetsud.com rubrique environnement.

MISE A DISPOSITION DES TERRAINS POUR LA RENOVATION DE LA DECHETTERIE

Pour faire suite au courrier de la Communauté d'Agglomération indiquant que la signature d'un bail emphytéotique avec la Commune n'est juridiquement pas possible, il est nécessaire de mettre en place une mise à disposition par procès-verbal. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe d'une mise à disposition au sens de l'intercommunalité à titre gratuit (transfert des charges et des droits du propriétaire) au profit de la Communauté d'Agglomération, qui demeure effective pendant toute la durée de la compétence «gestion des déchetteries» et autorise le Maire à signer le procès-verbal à intervenir.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLE

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement au grade d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles et décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de créer cet emploi à compter du 01 septembre 2011.

RESILIATION DES CONTRATS D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DES SOCIETES AUGIAS ET L'ENTRETIEN

Jean-Paul BAILLY fait part au Conseil Municipal que suite à la réaffectation de Madame COSTA, il est nécessaire de résilier les contrats auprès des deux sociétés de nettoyage qui intervenaient sur divers bâtiments communaux. Il a rencontré ces sociétés afin de négocier le préavis. La société l'Entretien est d'accord pour arrêter au 31 août 2011 et la société AUGIAS a fixé comme date de fin de contrat le 15 octobre 2011. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces solutions.

MISE A DISPOSITION DU PAVILLON DE L'ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE

Une proposition a été faite au bureau du Syndicat Viticole pour la mise à disposition gratuite de ce local (l'eau et l'électricité seraient à la charge de la Commune). Le Syndicat Viticole n'aurait à payer que l'assurance responsabilité civile habituelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour (Valérie HUGUENIN, Louis CHENU, Jean-Paul BAILLY, Emmanuel GAILLARDIN, Lucie DOREL, Sylvain JACOB, Agnès MATEOS), 2 abstentions (Eudeline PAVELOT, François de NICOLAY) et 5 voix contre (Jean-Claude CHAPULLIOT, Jean-Marie CAPRON, Michel BLANCHARD, Alain BERNARD, Christophe PONT) accepte cette proposition qui sera présentée lors de la prochaine réunion du Syndicat Viticole.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Le Conseil Municipal est informé qu'un devis a été demandé au Garage POIRET pour la réparation de l'embrayage du camion Renault. Il s'élève à 1 441.44 € HT.
- ⇒ Le Conseil Municipal entend lecture de la lettre du Président de l'Association de Boxe Française Savate qui sollicite le prêt de la salle à usages multiples pour son activité. Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.
- ⇒ Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel concernant la TNT. Les services du CSA n'ont identifié aucun défaut technique sur l'ensemble des multiplex diffusant dans la Commune.
- ⇒ Le Conseil Municipal est informé du courrier du SICECO concernant la maintenance de l'éclairage public. La Commune possède 580 point lumineux. Il est donc décidé de conserver 3 passages annuels. Cela entraînera une augmentation de 22 % du coût de maintenance.
- ⇒ Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de la commémoration de la libération de Savigny le jeudi 8 septembre 2011 à 18h00 au monument aux Morts.
- ⇒ Le Conseil Municipal entend lecture du courrier électronique de la Communauté d'Agglomération concernant la demande de Monsieur le Maire de BOUZE LES BEAUNE quant aux modifications des horaires du bus scolaire. Les élèves de cette Commune seraient pris en charge en premier le matin et seraient ramenés en premier le soir, d'où un décalage de 15 minutes pour les élèves de SAVIGNY LES BEAUNE.
- ⇒ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 ou le 11 octobre 2011. Cette date sera arrêtée ultérieurement.
- ⇒ Jean-Marie CAPRON souhaite connaître la situation du dossier LACROIX-BECKER suite à un entretien avec M. BECKER. Le dossier concernant le bornage est en cours. Pour les travaux en cours, Monsieur BECKER a refusé la lettre recommandée de la Mairie. Un point sera fait avec le service juridique de la Direction des Territoires pour donner suite au dossier.

Vu par Nous, Valérie HUGUENIN, Première Adjointe au Maire de la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE, pour être affiché le 31 août 2011 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

**Po Le Maire,
La Première Adjointe,**

Valérie HUGUENIN

